



A retenir

MAÏS

Sésamie : Reprise effective des piégeages, qui restent globalement faibles. Le pic de vol de G2 devrait se situer du 30 juillet pour les secteurs les plus précoces au 4 août pour les secteurs les plus tardifs. Le stade baladeur devrait se situer du 9 août au 15 août, toujours des secteurs les plus chauds aux plus froids du territoire.

Pyrale : Faible reprise des piégeages. Le pic de vol de G2 devrait se situer du 8 août pour les secteurs les plus précoces au 14 août pour les secteurs les plus tardifs. Comme pour la première génération, ce vol risque d'être étalé.

Héliothis : Quelques chenilles signalées en production de semences. A surveiller dans les parcelles de maïs spéciaux en cours de floraison.

Cicadelles : L'activité se maintient mais reste globalement modérée.

Maïs

• Stades phénologiques et état des cultures

Semaine 28, près de 70% des surfaces de maïs de la région avaient atteint le stade floraison femelle (Source Céré'Obs).

Les premiers maïs semés, fin mars-début avril, ont atteint le stade « limite d'avortement du grain (SLAG) ». La majorité des parcelles est en cours de floraison.

• Sésamie (*Sesamia nonagrioides*)

Les effectifs piégés sont en augmentation significative depuis la semaine dernière, tout en restant globalement faibles.

40% des pièges relevés contiennent au moins un papillon. Les captures se situent dans le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Le pic de vol théorique (car souvent peu visible pour la sésamie) de 2^{ème} génération devrait se situer du 30 juillet pour les secteurs les plus précoces au 4 août pour les secteurs les plus tardifs. Le stade baladeur devrait se situer du 9 août au 15 août, toujours des secteurs les plus chauds aux plus froids du territoire.

Période de risque : de 4 feuilles à la récolte

Évaluation du risque : Le risque sésamie s'est renforcé depuis plusieurs années sur l'ensemble de la région, avec une pression très forte l'an dernier.

Le vol de première génération a été étalé et diffus, avec un pic peu perceptible sur le terrain, comme c'est le plus souvent le cas avec cette espèce.

Les parcelles où des dégâts de première génération ont pu être constatés de façon importante restent les plus exposés à la deuxième génération.



Papillon de Sésamie – Photo Arvalis



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action du plan Ecophyto pilotée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

- **Pyrale** (*Ostrinia nubilalis*)

Les effectifs piégés sont en augmentation sensibles, mais restent très faibles. Quelques individus sont capturés dans le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Le pic de vol de 2^{ème} génération devrait se situer du 8 août pour les secteurs les plus précoces au 14 août pour les secteurs les plus tardifs. Comme pour la première génération, ce vol risque d'être étalé.

Période de risque : de 4 feuilles à la récolte

Évaluation du risque : La pyrale représente le risque « ravageur aérien » le plus important pour le maïs de la région, avec la sésamie.

Des symptômes sur feuilles en « coups de fusil », signe de l'activité de la première génération, sont visibles dans la majorité des parcelles de la région. La fréquence de ces symptômes reste globalement faible.

Pour la deuxième génération, les semis les plus tardifs sont les plus exposés car ils peuvent concentrer les pontes (le plus souvent sur l'épi ou à proximité), d'autant plus si les parcelles concernées sont entourées de parcelles à des stades plus avancés.

Techniques alternatives : la gestion biologique de ce ravageur à l'aide de la pose de trichogrammes est possible dès le début significatif du vol, ce qui correspond aussi à l'observation des premières pontes.



Papillon de pyrale – Photo Arvalis

- **Heliothis** (*Helicoverpa armigera*)

Des chenilles sont signalées ponctuellement dans des productions de maïs semences.

Période de risque : De début floraison à grain pâteux dur.

Évaluation du risque : La période de sensibilité la plus critique se situe autour de la floraison. A surveiller, particulièrement pour les maïs spéciaux.



Héliothis – Source ARVALIS

Chenille d'Heliothis – Photo Arvalis

- **Cicadelle bleue** (*Zyginidia scutellaris*)

L'activité de la cicadelle se maintient, elle reste inférieure à la campagne précédente.

Période de risque : De l'apparition de la feuille de l'épi à la fin du vol.

Seuil indicatif de risque : Atteint quand la feuille de l'épi porte des traces blanches et que les feuilles immédiatement inférieures sont desséchées.



Cicadelle bleue – Photo Arvalis

Évaluation du risque : Présence globalement modérée, mais ponctuellement forte sur maïs spéciaux semés tardivement. Le climat à venir, avec des épisodes pluvieux et des températures moyennes pour la saison ne devrait pas entraîner une explosion de l'activité de la cicadelle.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal grandes cultures a été préparé :

- **pour la partie maïs**, par l'animateur filière maïs d'Arvalis-Institut du végétal sur la base d'observations réalisées par Arterris, Arterris Semences, Caussade semences, Chambres d'agriculture de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne, du Tarn, Agrod'oc, Euralis Semences, Pioneer Semences, Qualisol, Ragt, Ragt Semences, Val de Gascogne, Vivadour, les agriculteurs piégeurs, ARVALIS-Institut du végétal.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.